

Auch, le 10 avril 2015

SERVICE DÉPARTEMENTAL
DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE
DE L'ÉTAT

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SECURITE ROUTIERE : BILAN DE L'ACCIDENTOLOGIE

Au mois de mars 2015 :

- **Une personne a perdu la vie** sur les routes du Gers (contre 2 en mars 2014 et 1 en mars 2013).
- Le nombre des accidents corporels (11) est en hausse par rapport à mars 2014 (+5) et mars 2013 (+1).
- Le nombre des blessés (11) est en hausse par rapport à mars 2014 (+4) et mars 2013 (+1).

Sur le 1^{er} trimestre de l'année :

- **4 personnes tuées en 2015** (6 en 2014 et 2 en 2013).
- le nombre d'accidents corporels (31) augmente par rapport à 2014 (+6) et 2013 (+2).
- le nombre de blessés (28) est en baisse par rapport à 2014 (-4) et 2013 (-8).

La hausse des accidents corporels sur nos routes en ce début d'année est sensible. Sur la route, nous devons tous être extrêmement vigilants.

L'ATTENTION ET LA VIGILANCE

D'après plusieurs études, au moins 25 % des accidents corporels en France seraient dus à un défaut d'attention.

Soyez attentif aux autres usagers. Contrôlez régulièrement vos **retroviseurs**. Soyez vigilant lorsque vous dépassez des vélos et des deux-roues motorisés.

Restez concentré. Stress et préoccupations de la vie courante ne doivent pas « prendre le volant » avec vous.

Maintenez votre vigilance, même lors de vos **trajets journaliers**.

Ne téléphonez pas en conduisant. En téléphonant au volant, vous multipliez par 3 le risque d'accident. Et en rédigeant un texto, ce risque est multiplié par 23.

Somnolence et fatigue :

Méfiez-vous des **risques de somnolence** au volant. Dès les premiers signes (bâillements, paupières lourdes, ...), arrêtez-vous et dormez une vingtaine de minutes au moins.

Sachez reconnaître les **signes avant-coureurs de fatigue**: picotement des yeux, raidissement de la nuque, douleurs dans le dos, regard qui se fixe... Faites une pose.

Soyez prudent en cas de prise de médicaments. Lisez attentivement la notice et vérifiez leur compatibilité avec l'exercice de la conduite grâce au pictogramme présent sur l'emballage.

